

Séance 23

La direction des Assurances et le juste prix de la responsabilité civile automobile (décennies 1960-1970)

26 février 2020

Présentation

Cette intervention propose d'analyser la manière dont la direction des Assurances conçoit le prix de la responsabilité civile automobile durant les décennies 1960-1970. Cette institution, chargée de la réglementation et de la surveillance du secteur des assurances, défend l'idée qu'il existe un prix juste de l'assurance automobile, appréhendable par une combinaison entre la détermination de larges classes d'équivalence et une forme de « personnalisation » des risques. Dans cette conception, le rôle des fonctionnaires de la Direction consiste à guider les sociétés vers ce prix.

Dans un premier temps, nous proposons d'explicitier cette conception et de saisir les bases sur lesquelles elle s'est construite au milieu des années 1960. Nous soulignerons l'influence des ingénieurs-économistes au sein du monde de l'assurance. Dans un second temps, nous souhaitons mettre en évidence l'écart qu'il existe entre ce cadre de pensée et les tarifs réellement pratiqués par les sociétés au cours des années 1970. Cet écart tient autant des impératifs liés à politique de lutte contre l'inflation menée par l'État que des stratégies commerciales des sociétés.

Intervenant : Julien Caranton, PhD, LARHRA, Chaire PARI

*

La chaire PARI (programme sur l'appréhension des risques et des incertitudes), portée par l'ENSAE et Sciences Po, a pour objectif d'identifier et comprendre (i) le champ de pertinence de nos outils d'appréhension des risques, et (ii) leurs conditions d'émergence et d'utilisation. Créée début 2015, elle organise un séminaire de recherche mensuel de 2h pour présenter et échanger autour de ses travaux et des thématiques connexes. Le deuxième cycle de la chaire porte sur les enjeux du big data pour l'assurance.